Val-d’Oise : Mohamed et Djibril, deux jumeaux monozygotes, condamnés pour tentative de meurtre

17/03/2021 à 17h06



Les deux frères ont été condamnés pour tentative de meurtre dans une fusillade où deux armes avaient été utilisées, dont celle comportant leur ADN commun.

Mohamed et Djibril T., des jumeaux monozygotes qui comparaissaient pour trois tentatives d’assassinat devant la cour d’assises du Val-d’Oise à Pontoise ont été condamnés, vendredi 12 mars, à la même peine de douze ans de réclusion criminelle. Ils ont été acquittés pour deux d’entre elles et déclarés coupables pour la troisième, requalifiée en tentative de meurtre sans préméditation.

Leur ADN commun, dont une trace avait été relevée sur une arme de poing trouvée en possession de Mohamed T. lors d’une course-poursuite avec la police, n’a pas permis à la cour et

aux jurés de déterminer avec certitude lequel des jumeaux était le tireur lors de l'une des trois fusillades qui leur étaient reprochées.

(…)

« La certitude de l'utilisation de deux armes différentes, la saisie sur Mohamed T. d'au moins l'une des armes utilisées et la présence de l'ADN commun des deux jumeaux sur la crosse et le chargeur, sont des preuves suffisantes », a estimé la cour.

En dépit du casier judiciaire plus chargé de l'un des jumeaux, la cour a, enfin, considéré qu'une *« sanction identique »* serait *« beaucoup plus compréhensible pour eux qu'une différenciation finalement assez subjective ».* Unis dans la condamnation, les jumeaux monozygotes Mohamed et Djibril T. le sont donc aussi dans la peine.

Le Monde